

Marché Beaux-Arts - Cautions encaissables suite à délivrance d'une deuxième clef ou d'un deuxième badge

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : La commission paritaire du Marché Beaux-Arts, dans son conseil de gestion du 4 novembre 2002, a autorisé la délivrance d'une deuxième clef ou d'un deuxième badge du Marché Beaux-Arts aux commerçants qui en feront la demande.

Il sera demandé une caution encaissable de 46 € par badge ou par clef. Cette somme demandée correspond au montant établi par l'entreprise pour leur reproduction.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette décision.

«M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, c'est l'occasion pour moi de vous demander si vous avez des nouvelles du cinéma et de la brasserie.

M. LE MAIRE : Vous le demandez à chaque fois.

M. Pascal BONNET : On a vu dans la presse qu'il y avait des retards à nouveau, donc on a besoin d'informations régulières.

M. LE MAIRE : Lisez la presse, elle est très bien informée, aussi bien que le Maire, que ce soit la presse écrite ou radiophonique.

Pour le cinéma, le début des travaux est fixé au lundi 19 mai. Vous savez que la responsabilité de la Ville dans cette opération il n'y en avait pas si ce n'est que nous avons fait le maximum pour trouver effectivement un opérateur. Avec Vincent FUSTER, on y a beaucoup travaillé et je ne veux pas revenir sur le feuilleton que nous avons vécu par rapport à cela. Ce qui intéressait le Maire, Vincent FUSTER, la SEDD et le Conseil, c'est qu'on ne perde pas d'argent. Nous n'avons pas perdu d'argent, pas un seul centime même dans ce qu'on appelle les frais financiers. Les frais financiers ont été récupérés ; ainsi que je l'ai exigé, on m'a remis personnellement le chèque correspondant qui a été transmis bien entendu à la SEDD. Il fallait donc qu'on ne perde pas d'argent et que cette opération se fasse. Nous n'avons pas perdu d'argent, l'opération se fait. Après, c'est un partenaire privé qui a, suivant les procédures qui lui sont propres, trouvé des entreprises. Il a peut-être eu des difficultés, il manquait un plaquiste. Entre parenthèses je lance un appel, si les membres de votre famille veulent s'orienter dans une filière où il y a toujours possibilité de trouver un emploi, il faut choisir le métier de plaquiste. On nous dit toujours qu'il manque des plaquistes. Les plaquistes, ce sont ceux qui posent des plaques de placo-plâtres. On en manque comme un temps des plâtriers, maintenant c'est des plaquistes. Donc, Cher Pascal BONNET, ça suit son cours. J'ai toujours dit que je ne garantissais pas l'ouverture qui est toujours prévue en principe le 22 octobre. Donc si c'est le 25 ou le 26 vous ne m'en voudrez pas, j'aurai largement prévenu que c'était dans cette zone-là, après il peut y avoir des aléas de chantier, des intempéries -enfin la neige à Besançon en plein mois de juillet on risque peu !-, il peut y avoir des difficultés mais ça suit son cours. Le problème qui n'est pas réglé pour l'instant c'est celui de la brasserie où là encore nous cherchons des partenaires. Mais ça suit son cours et nous aurons un beau complexe au centre-ville le 22 octobre en principe et du parking aussi avec l'ouverture de la première tranche».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.